

MAIRIE DE VILLENEUVE-LOUBET - SERVICE AMÉNAGEMENT & URBANISME

GUIDE SUR LES ASPECTS EXTÉRIEURS ARCHITECTURAUX  
ZONE UA DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VILLENEUVE-LOUBET



PHASE 2 : ORIENTATIONS ET SOLUTIONS

LES COULEURS

S.A.R.L. ATELIER CAROSSO ET DESIGN  
316 AVENUE DES HAUTES-GINESTIÈRES, 06 270 VILLENEUVE-LOUBET

JUILLET 2013



## TABLE DES MATIÈRES

### INTRODUCTION

- Mandat p. 04
- Intervenants p. 04

### DIAGNOSTIC

- Le traitement des éléments de façades p. 06
  - Couleurs p. 06

**INTRODUCTION** Ce troisième document du Guide architectural de la Ville de Villeneuve-Loubet va proposer différentes solutions selon l'état des lieux fait dans la phase 1, mais sur un aspect spécifique seulement. Pour faciliter la compréhension de ce document, il suivra la même méthodologie que dans la phase 1 et dans le premier document de la phase 2, puisqu'il est complémentaire à ce dernier. Des études de cas complètes seront proposées en fin de document.

**MANDAT** Le service d'aménagement & d'urbanisme de la mairie de la commune de Villeneuve-Loubet a chargé la S.A.R.L. ATELIER CAROSSO ET DESIGN d'élaborer un guide sur les aspects extérieurs architecturaux dans la zone UA du plan local d'urbanisme.

L'équipe a pris en compte les orientations du *Plan local d'urbanisme* (PLU) ainsi que la potentialité du patrimoine naturel et bâti de ce secteur.

**INTERVENANTS** Personnes ressources :

Commune de Villeneuve-Loubet  
Services d'urbanisme

Équipe de professionnels : Atelier Carosso Architecture et Design

Valérie CAROSSO	Architecte et chargée de projet
Ève CHAILLAN	Stagiaire en architecture, 4e année
Joanie TURCOTTE	Maîtrise professionnelle en architecture

## DIAGNOSTIC

MÉTHODOLOGIE L'état des lieux et les diagnostics ont été réalisés en prenant compte l'ensemble des énoncés du *Plan local d'urbanisme* (PLU). En effet, le PLU est complémentaire à ce document et il est primordial de le consulter en parallèle.

Ces deux documents ont pour but d'aider les habitants du village à mieux comprendre la façon dont ils peuvent modifier, entretenir ou ajouter différents aspects sur leurs bâtiments. Ils pourront alors être en mesure de prévoir ces modifications dans une optique de préservation des caractéristiques esthétiques ou historiques du village de Villeneuve-Loubet et ainsi, faciliter la demande de permis de déclaration préalable.

Un relevé de l'état des lieux a été réalisés afin de vérifier quels sont les divers éléments à privilégier pour une bonne sauvegarde du patrimoine du village. Une attention particulière a été portée sur le critère suivant :

### **Le traitement des éléments de façades :**

Les couleurs

TRAITEMENT  
DES ELEMENTS DE FAÇADE

LES COULEURS

Toutes les régions de France ont des couleurs type qui sont propre à leur architecture et leur culture. Ces particularités sont parfois propre à une seule ville, c'est le cas de Nice dont l'influence se prête au village de Villeneuve-Loubet.



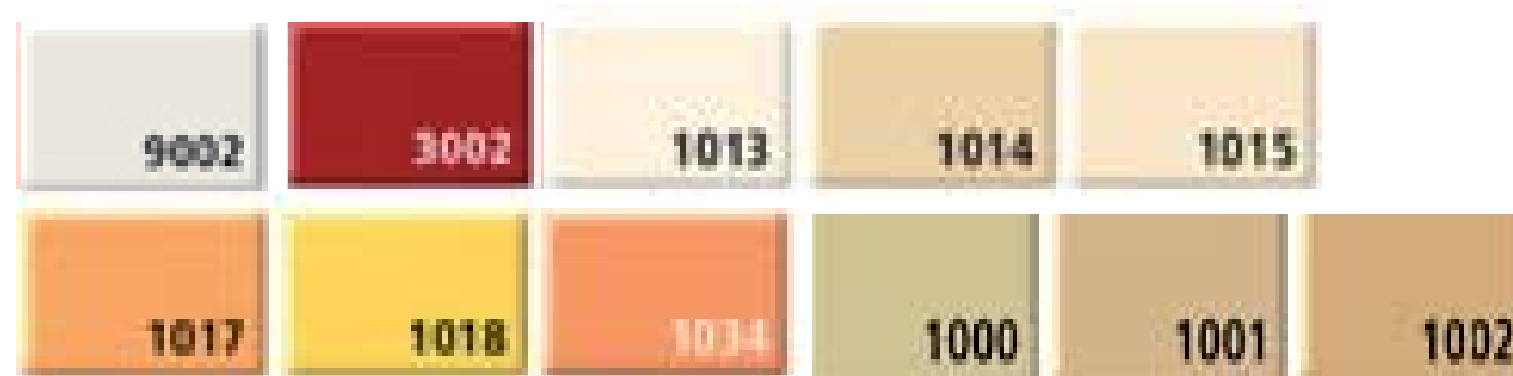
Différents RAL sont ici prescrits selon les différents éléments de composition d'une façade. C'est couleurs sont à nuancer dans des demi tons plus sombre ou plus claire, mais **les couleurs qui ne sont pas inscrites ici sont interdites.**

Par ailleurs, les couleurs ici proposées doivent être associées selon certaines harmonies. C'est pourquoi nous mettons en place des associations type en p. 8-12. Le choix des couleurs doit également tenir compte des couleurs des avoisinants.

Lorsque la façade n'est pas enduite, mais que les pierres sont apparentes, les teintes utilisées pour les soubassements, encadrements et autres modénatures doivent être en accords avec la couleur des pierres qui constituent la façade

**Attention, vous devez toujours vous référer aux couleur RAL du nuancier dont les numéros sont inscrits sur les couleurs, car les défauts d'impression peuvent altérer la lecture des teintes.**

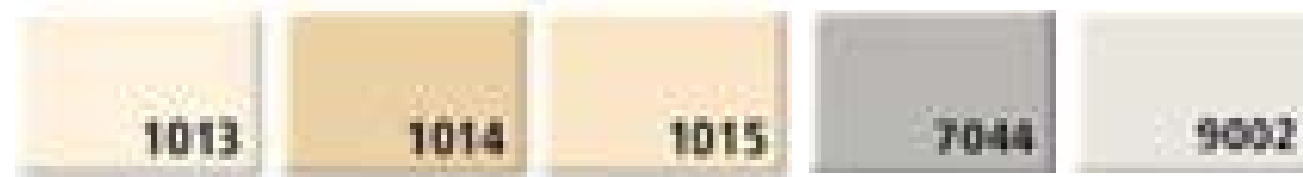
Pour les **façades** :



Pour les **soubassements** :



Pour les **soubassements, encadrements et autres modénatures** sur les façades en pierres apparentes :



Pour les **encadrements** :



Pour les **menuiseries et volets** :



Pour les **ferronneries** :



LES COULEURS



Associations

Exemple 1 : Tons neutres

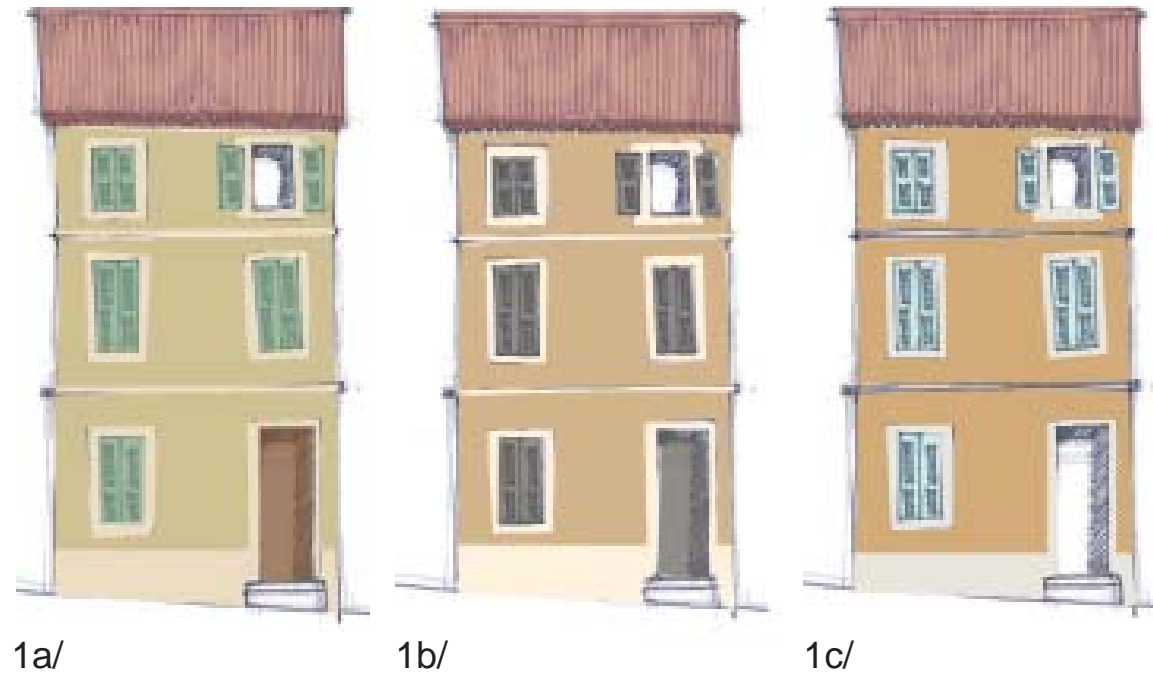


Schéma 1a :

façade RAL 1013, sous-bassement, encadrement et modénature RAL 1015, menuiseries RAL 6011 éclaircie.

Schéma 1b :

façade RAL 1015, sous-bassement, encadrements et modénatures RAL 1013, menuiseries RAL 7030.

Schéma 1c :

façade RAL 1015, sous-bassement, encadrements et modénatures RAL 9002, menuiseries RAL 6034 éclaircie.

Les teintes bleues doivent être éclaircies, pour obtenir une couleur très pale.

Pour les façades :



Pour les sous-bassement, encadrements et autres modénatures :



Pour les menuiseries et volets :



Pour les ferronneries :





LES COULEURS



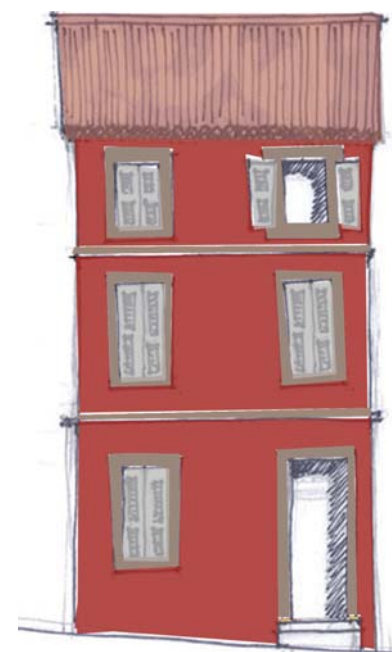
Associations  
Exemple 2 :  
Les couleurs niçoises



1a/



1b/



1c/

Schéma 1a :

façade RAL 3002, encadrement et modénature RAL 1018 (plus ou moins orangé, menuiseries RAL 6028.

Schéma 1b :

façade RAL 3002, encadrements et modénatures RAL 1018 (plus ou moins orangé), menuiseries RAL 6034 éclaircie.

Schémas 1c :

façade 3002, encadrements 1019, volets 7047.

Les teintes bleues doivent être éclaircies, pour obtenir une couleur très pale, il n'y a pas de soubassement.

Pour les façades :



Pour les encadrements et autres modénatures :



Pour les menuiseries et volets :



Pour les ferronneries :



**LES COULEURS**



Associations

Exemple 3 :  
Les couleurs soutenues



1a/

1b/

1c/

1d/

La couleur bleue en soubassement ou encadrement ne doit en aucun cas être appliquée sur leur totalité, il doit seulement être un liseré. Les RAL 3002,3003,3016 ne peuvent pas être utilisés en soubassement.

**Schéma 1a :**

façade RAL 1018 (plus ou moins orangé), encadrements et modénatures RAL 3002, menuiseries RAL 6028 éclaircie.

**Schéma 1b :**

façade RAL 1018 éclaircie, Soubassement RAL 1018 plus dense, volets et modénatures RAL 6034 éclaircie.

**Schéma 1c :**

façade RAL 1018, soubassement RAL 3003, encadrement RAL 1018 éclaircie, volets RAL 7030

**Schéma 1d :**

façade RAL 1034, soubassement RAL 7004, volets RAL 6021, encadrement 9016.

Pour les **façades** :



Pour les **encadrements et autres modénatures** :



Pour les **menuiseries et volets** :



Pour les **ferronneries** :



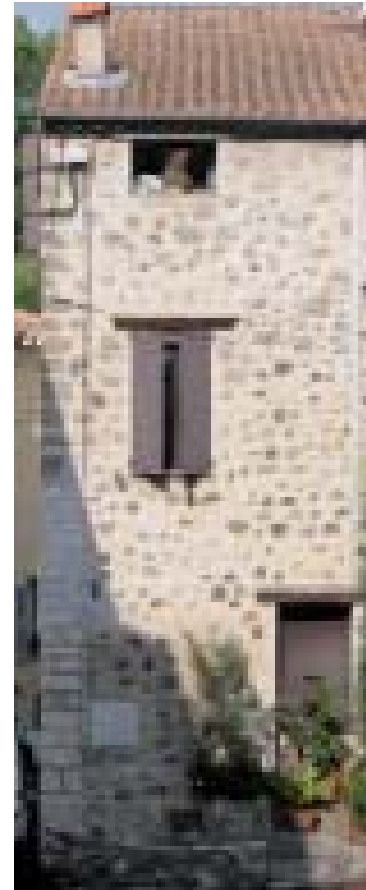
**LES COULEURS**



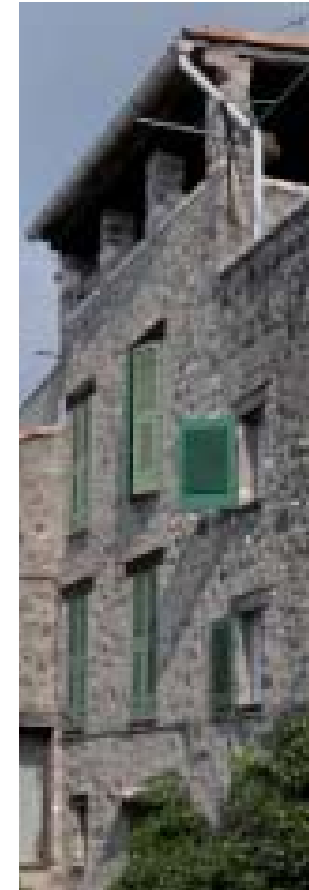
Associations  
Exemple 4 :  
Façade en pierre



1a/



1b/



1c/

**Schéma 1a :**

encadrements et modénatures RAL 9016, menuiseries RAL 7030

**Schéma 1b :**

volets RAL 1019 foncé.

**Schéma 1c :** volets RAL 6011

Pour les **encadrements et autres modénatures** :



Pour les **menuiseries et volets** :



Pour les **ferronneries** :



Associations

Pour les **soubassements** et **encadrements d'ouverture** ou **autres modénatures**:



Dans le cas où ceux-ci seraient peints dans un **ton différent**.

Exemple 1 à proscrire

Pour les **façades** :



Pour les **encadrements et autres modénatures** :



Exemple 2 à proscrire :

Pour les **façades** :



Pour les **encadrements et autres modénatures** :



Exemple 3 à proscrire :

Façade en pierre

Pour les **encadrements et autres modénatures** :



Pour les **menuiseries et volets** :



\* Faire référence *Guide aspects extérieurs architecturaux - zone UA du plan local d'urbanisme de Villeneuve-Loubet Phase2 : Orientations et solutions* à la section des matériaux composant des façades aux pages 46 et 47.

Mise en oeuvre :

Lorsqu'une façade est à reprendre, il est impératif qu'elle le soit avec les couleurs présentées sur la façade. Il ne suffira pas de reprendre la même couleur, avec la même référence chez le même fournisseur, car entre temps la couleur de la façade va s'estomper et se noircir. Le but est que la façade garde un aspect homogène. On parle de reprise quand la surface à reprendre représente jusqu'à 30% de la façade et qu'il s'agit de plusieurs petites surfaces.

Lorsqu'une façade est à refaire entièrement, le propriétaire doit se tenir aux couleurs prescrites plus haut et doit tenir compte d'éventuelles traces anciennes de couleurs.